

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 007-210701579-20230404-DB_005_CA030423-DE

SLOW

Séance du Conseil d'Administration d'Assainissement de Meysse du 3 avril 2023 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 23-005

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet au conseil d'administration le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2023, CHAPITRE PAR CHAPITRE

- **ARRÊTE** comme suit la Balance du Fonctionnement et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Exploitation : **DEPENSES** : 137 222,63 euros
 RECETTES : 137 222,63 euros

Investissement : **DEPENSES** : 147 514,62 euros
 RECETTES : 147 514,62 euros

- **TRANSMET** : un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT – DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT – LAUSSEL - MARTINELLO ^{ODAF}
 MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration :

Absent(s) : Ms ROUX - MONTCHAUD

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Josèphe LAUSSEL

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes POUR :	13
Votes CONTRE :	
Abstentions :	

Le Maire,

Éric CUER.

Le secrétaire de séance,